

Département
Des Deux-Sèvres

République Française

Arrondissement
De Bressuire

S E V T

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 21 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 11 mai 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 31 Absents excusés : 4 Absents : 1 Votants : 32 (dont 1 pouvoir)
--------------------------------------	---

PRESENTS : Mme ARDRIT Edwige ; M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BIGOT Vincent (suppléant) ; M. BIZAGUET Antoine ; M. CHABAUTY Gérard ; Mme CHABAUTY Viviane ; M. CHARBONNEAU Romain ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DECHEREUX Thierry ; Mme DE KEATING HART Sophie ; M. DORET Michel ; M. ERNOULT Gérard ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GUILLOT Mélanie ; M. HARDY Renaud ; M. HOUSSIER Christian ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. MACAIRE Félix ; M. NERBUSSON Joël ; Mme NOLOT Monique ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PAQUEREAU Dominique ; M. PILLOT Jean ; Mme PORTET Martine ; M. POUIT Stéphane ; M. QUINAULT Sébastien ; M. RENAUD Denis ; Mme SALVEZ Frédérique ; M. SORIN Grégory ; M. THOMAS Abigaël (suppléant).

ABSENTS EXCUSES : M. BICHOT Sébastien ;
M. DUBOIS-HALOPÉ Paul-Éric est remplacé par M. BIGOT Vincent ;
M. URBAIN Axel est remplacé par M. THOMAS Abigaël ;
M. LIAUD Patrick a donné pouvoir à Mme SALVEZ Frédérique.

ABSENTS : M. CHARBONNEAU Romain.

Secrétaire de séance : M. MACAIRE Félix.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ÉLECTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

Conformément à l'article 7 des statuts, le Comité Syndical doit procéder à l'élection de trois vice-Présidents.

A ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT :

Après avoir sollicité les déclarations de candidatures, Monsieur le Président enregistre celle de :

- M. Dominique BARREAU au poste de premier vice-Président.

Il est alors procédé au vote à bulletin secret.

Il est désigné deux scrutateurs : Mme Mélanie GUILLOT et M. Michel DORET

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants	32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	32
- A déduire : les bulletins blancs	2
- A déduire : les bulletins nuls	0
- Suffrages exprimés	30
- Majorité absolue	16

A obtenu : M. Dominique BARREAU : 30 voix

Ayant obtenu la majorité absolue avec 30 voix **M. Dominique BARREAU** est proclamé **premier vice-Président** du Syndicat d'Eau du Val du Thouet et est immédiatement installé.

B ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Après avoir sollicité les déclarations de candidatures, Monsieur le Président enregistre celle de :

- M. Bernard NOIRAUD au poste de deuxième vice-Président.

Il est alors procédé au vote à bulletin secret.

Il est désigné deux scrutateurs : Mme Mélanie GUILLOT et M. Michel DORET

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants	32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	32
- A déduire : les bulletins blancs	3
- A déduire : les bulletins nuls	0
- Suffrages exprimés	29
- Majorité absolue	15

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20260521-CS-DE-26-012-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

A obtenu : M. Berard NOIRAUD : 29 voix

Ayant obtenu la majorité absolue avec 29 voix **M. Bernard NOIRAUD** est proclamé **deuxième vice-Président** du Syndicat d'Eau du Val du Thouet et est immédiatement installé.

C ELECTION DU 3ème VICE-PRESIDENT

Après avoir sollicité les déclarations de candidatures, Monsieur le Président enregistre celles de :
- M. Thomas AUBRUN au poste de troisième vice-Président.

Il est alors procédé au vote à bulletin secret.

Il est désigné deux scrutateurs : Mme Mélanie GUILLOT et M. Michel DORET

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants	32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	32
- A déduire : les bulletins blancs	6
- A déduire : les bulletins nuls	0
- Suffrages exprimés	26
- Majorité absolue	14

A obtenu : M. Thomas AUBRUN : 26 voix

Ayant obtenu la majorité absolue avec 26 voix **M. Thomas AUBRUN** est proclamé **troisième vice-Président** du Syndicat d'Eau du Val du Thouet et est immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU



